



Paris, le mercredi 30 juin 2004

Circulaire : 022-04

Émetteur : Direction des Relations du Travail

Destinataires : Mesdames, Messieurs les Directeurs des organismes de Sécurité sociale
Mesdames, Messieurs les Médecins-conseils régionaux

Objet : Revalorisation de la prime mensuelle de transport

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

Un avenant relatif à la prime mensuelle de transport modifiant le protocole d'accord du 10 décembre 1975, a été signé le 2 avril 2004 et a reçu l'agrément du Ministère, le 10 mai 2004.

Le montant de cette prime mensuelle de transport est porté à 4 € à compter du 1er janvier 2004.

Vous trouverez ci-joint le texte de l'accord.

Cette circulaire annule et remplace celle du 18 juin 2004.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-conseil régional, l'expression des mes sentiments distingués.

Martine FONTAINE
Directeur